

ASSOCIATION DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT DE L'ASSOMPTION LÜBECK

6 rue de Lübeck
75016 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

31 août 2020

ASSOCIATION DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT DE L'ASSOMPTION LÜBECK
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

Aux membres de l'ASSOCIATION DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT DE L'ASSOMPTION LÜBECK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT DE L'ASSOMPTION LÜBECK, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association constitue une provision pour gros entretien telle que décrite dans la note provision pour gros entretien de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de cette provision s'est fondée sur une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association pour procéder à leur estimation ;

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de cette estimation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 21 janvier 2021



Michel BROSSEAU

Commissaire aux comptes associé,
Inscrit auprès de la compagnie
Régionale de Versailles

R.C.A.

12 Rue Portalis
75008 PARIS

Tél : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA INTR 481 805 240

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Écart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Dépréciation	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
	Autres	15 394.20	15 258.40	135.80	2 016.20	-1 880.40	-93.26
	Avances et acomptes						
	Total Immobilisations incorporelles	15 394.20	15 258.40	135.80	2 016.20	-1 880.40	-93.26
	Immobilisations corporelles						
	Terrains et aménagements de terrains	788 903.33	221 842.86	567 060.47	638 668.87	-71 608.40	-11.21
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui	11 386 404.26	6 554 689.98	4 831 714.28	5 168 848.47	-337 134.19	-6.52
	Installations techniques, matériel et outillage	1 276 463.57	1 058 508.53	217 955.04	203 167.31	14 787.73	7.28
	Autres	551 915.45	330 481.05	221 434.40	90 538.04	130 896.36	144.58
	Immobilisations corporelles en cours				103 916.19	-103 916.19	-100.00
	Avances et acomptes	11 000.00		11 000.00		11 000.00	
	Total Immobilisations corporelles	14 014 686.61	8 165 522.42	5 849 164.19	6 205 138.88	-355 974.69	-5.74
	Immobilisations grevées de droit (prêt à usage)						
	Immobilisations financières						
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	34 274.94		34 274.94	108 976.70	-74 701.76	-68.55	
Autres	38 205.77		38 205.77	38 205.77			
Total Immobilisations financières	72 480.71		72 480.71	147 182.47	-74 701.76	-50.75	
Total actif immobilisé (I)	14 102 561.52	8 180 780.82	5 921 780.70	6 354 337.55	-432 556.85	-6.81	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Avances et acomptes versés sur commandes	53 200.00		53 200.00	7 000.00	46 200.00	660.00
	Créances						
	Usagers (familles, élèves)	38 074.03	19 086.68	18 987.35	15 920.57	3 066.78	19.26
	Personnel et organismes sociaux	1 381.38		1 381.38	1 100.00	281.38	25.58
	Etat et autres collectivités publiques						
	Autres	98 733.78		98 733.78	140 610.54	-41 876.76	-29.78
	Total créances	138 189.19	19 086.68	119 102.51	157 631.11	-38 528.60	-24.44
	Valeurs mobilières de placement				143 258.00	-143 258.00	-100.00
	Disponibilités	5 329 825.85		5 329 825.85	4 833 144.11	496 681.74	10.28
Charges constatées d'avance	76 165.13		76 165.13	105 795.65	-29 630.52	-28.01	
Total actif circulant (II)	5 597 380.17	19 086.68	5 578 293.49	5 246 828.87	331 464.62	6.32	
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	19 699 941.69	8 199 867.50	11 500 074.19	11 601 166.42	-101 092.23	-0.87	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%	
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise						
		Valeur du patrimoine intégré						
		Fonds statutaires						
		Apports sans droit de reprise						
		Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés						
		Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		5 370 493.80		5 370 493.80		
		Total fonds associatifs sans droit de reprise		5 370 493.80		5 370 493.80		
		Ecart de réévaluation						
		Réserves						
		Réserves statutaires						
		Réserves pour investissements		4 441 129.76		4 356 621.04	84 508.72	1.94
		Réserves de trésorerie						
		Autres réserves						
		Total réserves		4 441 129.76		4 356 621.04	84 508.72	1.94
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice		-67 134.25		84 508.72	-151 642.97	-179.44		
Total fonds propres		9 744 489.31		9 811 623.56	-67 134.25	-0.68		
FONDS ASSOCIATIFS	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise						
		Apports avec droit de reprise						
		Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés						
		Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		72 247.20		72 247.20		
		Total fonds associatifs avec droit de reprise		72 247.20		72 247.20		
		Subventions d'inv. affectées à des biens non renouvelables						
		Subventions d'équipement						
		Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement						
		Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires						
		Autres subventions d'investissement						
		Total subventions d'inv. affectées à des biens non renouvelables						
		Droits des propriétaires (Prêt à usage)						
		Total autres fonds associatifs		72 247.20		72 247.20		
		Total fonds associatifs (I)		9 816 736.51		9 883 870.76	-67 134.25	-0.68
PROVISIONS	Provisions							
	Provisions pour risques		10 150.50			10 150.50		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		193 913.00		185 509.00	8 404.00	4.53	
	Provisions pour gros entretien							
	Autres provisions pour charges		220 000.00		340 400.00	-120 400.00	-35.37	
Total Provisions (II)		424 063.50		525 909.00	-101 845.50	-19.37		
Fonds dédiés (III)		38 195.84			38 195.84			
DETTES	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit							
	Emprunts et dettes financières divers		10 799.74		2 720.74	8 079.00	296.94	
	Avances et acomptes reçus		330 300.00		316 900.00	13 400.00	4.23	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		573 711.19		369 180.10	204 531.09	55.40	
	Dettes fiscales et sociales		159 486.63		160 616.64	-1 130.01	-0.70	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				41 923.74	-41 923.74	-100.00	
	Autres dettes		67 359.64		44 556.04	22 803.60	51.18	
	Produits constatés d'avance		79 421.14		255 489.40	-176 068.26	-68.91	
Total Dettes (IV)		1 221 078.34		1 191 386.66	29 691.68	2.49		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		11 500 074.19		11 601 166.42	-101 092.23	-0.87		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation						
Participation des familles	3 435 734.54		3 573 742.34		-138 007.80	-3.86
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	1 492 143.11		1 457 347.22		34 795.89	2.39
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	81 478.12		15 731.67		65 746.45	417.92
Produits des activités annexes	639 508.89		795 169.44		-155 660.55	-19.58
Subventions d'exploitation	1 338.62		7 941.95		-6 603.33	-83.14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	449 948.48		395 807.71		54 140.77	13.68
Autres produits de gestion courante	125 930.22		76 867.03		49 063.19	63.83
Total I	6 226 081.98		6 322 607.36		-96 525.38	-1.53
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	13 900.55		39 646.50		-25 745.95	-64.94
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 217 848.22		1 481 683.43		-263 835.21	-17.81
Variation de stocks						
Autres charges externes	1 556 479.21		1 208 988.40		347 490.81	28.74
Impôts, taxes et versements assimilés	188 829.24		154 864.34		33 964.90	21.93
Salaires et traitements	1 434 413.67		1 353 939.15		80 474.52	5.94
Charges sociales	810 961.78		802 682.77		8 279.01	1.03
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 018 049.51		919 681.20		98 368.31	10.70
Dotations aux dépréciations des immobilisations						
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	5 424.18		40 459.57		-35 035.39	-86.59
Dotations aux provisions	8 404.00		185 509.00		-177 105.00	-95.47
Autres charges de gestion courante	21 251.30		34 210.01		-12 958.71	-37.88
Total II	6 275 561.66		6 221 664.37		53 897.29	0.87
Résultat d'exploitation (I-II)	-49 479.68		100 942.99		-150 422.67	-149.02
Remboursement des frais sur opérations faites en commun (III)						
Quote-part des frais sur opérations faites en commun (IV)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	6 377.24		10 893.27		-4 516.03	-41.46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 522.00		767.00		755.00	98.44
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	7 899.24		11 660.27		-3 761.03	-32.26
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 522.00		-1 522.00	-100.00
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 792.00				1 792.00	
Total VI	1 792.00		1 522.00		270.00	17.74
Résultat financier (V-VI)	6 107.24		10 138.27		-4 031.03	-39.76
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-43 372.44		111 081.26		-154 453.70	-139.05
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	59 049.79		7 814.95		51 234.84	655.60
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Total VII	59 049.79		7 814.95		51 234.84	655.60
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	14 256.30		32 018.49		-17 762.19	-55.47
Sur opérations en capital	18 797.96				18 797.96	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 150.50				10 150.50	
Total VIII	43 204.76		32 018.49		11 186.27	34.94
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 845.03		-24 203.54		40 048.57	165.47
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives (IX)	1 411.00		2 369.00		-958.00	-40.44
Total des produits (I+III+V+VII)	6 293 031.01		6 342 082.58		-49 051.57	-0.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	6 321 969.42		6 257 573.86		64 395.56	1.03
Solde intermédiaire	-28 938.41		84 508.72		-113 447.13	-134.24
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 428.16				4 428.16	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	42 624.00				42 624.00	
EXCEDENTS OU DEFICITS	-67 134.25		84 508.72		-151 642.97	-179.44

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 500 074.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le produits d'exploitations est de 6 226 081,98 Euros et dégageant un déficit de -67 134.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

L'exercice social a été profondément marqué par les conséquences de la pandémie de Covid-19 tant au niveau de l'organisation de l'enseignement du fait de la période confinement qui a rendu impossible les cours en présentiel qu'au niveau de l'impact financier. La fermeture de l'Etablissement a notamment engendré une baisse des ressources (cantine, activités annexes) et une variation de certains postes de charges ; la baisse des ressources étant supérieure à la baisse globale des charges. Globalement, l'impact financier a été évalué à 160 k€ par comparaison avec le budget 2019/2020 .

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/08/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Complément de versement de forfait communal 2019/2020 sur 2020/2021

Le résultat clos le 31 août 2019/2020 ne tient pas compte du complément de forfait communal qui sera versé sur 2021 pour l'année 2020 au titre de l'obligation de scolariser les enfants à la maternelle dès l'âge de 3 ans. Ce complément n'a pas été provisionné car les délibérations étaient toujours en cours au moment de l'arrêté des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables préconisées par la FNOGEC dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement de l'ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2020 ont également été établis et présentés conformément aux dispositions du Règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique). Certains comptes relèvent encore cependant de l'ancien plan comptable.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de la provision pour indemnité de départ en retraite qui a été comptabilisée en dotation pour un montant correspondant au complément par rapport à l'exercice précédent.

Lors des exercices antérieurs, la provision constituée lors de l'exercice précédent était intégralement reprise et une nouvelle dotation était comptabilisée pour la montant total de la provision arrêtée à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Il s'agit de logiciels amortis sur 3 ans.

Immobilisations corporelles

Valorisation:

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Gros-œuvre : 30 ans,
- Façades, étanchéité, couverture : 15 ans,
- Chauffage, électricité, plomberie, câblage : 10 ans
- Agencements et installations des constructions : de 5 à 10 ans,
- Mobilier et matériel scolaire : de 5 à 10 ans,
- Matériel informatique tablettes : de 2 à 3 ans,
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les travaux de peinture étant considérés comme de la rénovation, ils ne sont pas immobilisés mais constatés en charges.

Immobilisations financières

Il s'agit :

- des cotisations versées auprès de l'organisme collecteur au titre des prêts à la construction pour un montant s'élevant à 34.275 € au 31 août 2020. Ces sommes représentent des créances remboursables 20 ans après leur versement ;
- d'un dépôt de garantie versé auprès du prestataire en charge de la restauration (38.206 €).

Pour mémo, le prêt consenti à l'A.I.A. lors de l'exercice 2015/2016, pour un montant de 324.000 euros, remboursable sur 4 ans, a été complètement remboursé, la dernière échéance ayant été acquittée sur l'exercice.

Créances familles

Les créances sur les familles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement de ces créances.

La provision s'élève à 100% lorsque les familles sont parties ou mises en recouvrement.

Lorsque les familles ont encore un enfant scolarisé dans l'Etablissement, la dépréciation s'élève à 75% si la créance est supérieure à 1.000 euros et à 50% si elle est comprise entre 300 euros et 1.000 euros.

Le montant de la provision s'élève à 19.087 € au 31 août 2020.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Titres de placement

Ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les plus ou moins-values sur cessions sont constatées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nominale est inférieure à la valeur liquidative pour le montant de la différence.

Les SICAV ont été cédées au cours de cet exercice pour un montant de 142.988 €, générant une moins-value de 1.792 € par rapport à la valeur d'acquisition. La provision pour dépréciation constituée lors du précédent exercice a été reprise pour la totalité, soit 1.522 €.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Provisions pour litiges

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'établissement à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Une provision pour litiges a été comptabilisée pour un montant de 10.150 €, elle a pour objet de couvrir des fonds versés par les familles en vue d'un voyage qui a depuis été annulé et dont le remboursement est incertain.

Provisions pour gros entretiens et grandes révisions

La provision pour gros travaux est comptabilisée dès lors :

- qu'un projet de rénovation ou de restructuration est identifié,
- que son principe est arrêté par le Conseil d'Administration,
- que son montant est estimé avec une précision suffisante à partir d'études ou de devis de professionnels.

Une provision a été dotée à hauteur de 220.000 € au 31 août 2020. La reprise de provision comptabilisée sur l'exercice 2019/2020 pour un montant de 340.400 € correspond à une partie des travaux de réfection de peinture et de sols effectués au cours de l'été 2020 ainsi qu'au solde des travaux réalisés au cours de l'été 2020 dans le bâtiment O'Neill. Les travaux de réfection ont été comptabilisés sur l'exercice pour un montant total de 446.814 € dont une partie a été effectuée hors plan pluriannuel.

Les travaux réalisés faisaient partie de travaux à effectuer en plusieurs étapes.

L'ensemble des travaux de peintures, de revêtement de sol, d'adaptation des ascenseurs aux PMR avait été initialement évalué à 420.000 euros et a été revalorisé lors de l'exercice 2017/2018 suite à l'établissement des devis. Ces travaux sont estimés à 750.000 euros.

Une subvention a été demandée à la Région pour 100.000 euros.

Le solde de 650.000 euros est à la charge de l'AG.E.A.

L'AG.E.A. prévoit de réaliser une nouvelle tranche de ces travaux durant l'été 2021 pour un montant de 220.000 euros.

Engagements de retraite

La convention collective applicable à l'Etablissement prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière.

L'AG.E.A. Lübeck a provisionné ses engagements sous forme de provision pour indemnités de départ en retraite pour le personnel non enseignant.

Pour le personnel enseignant, ces indemnités sont prises en charge par un organisme.

L'indemnité de départ en retraite est déterminée en calculant l'indemnité de fin de carrière basée sur le salaire actuel et proratisée à hauteur des années acquises au 31 août 2020. L'ancienneté est calculée avec un âge de départ à la retraite de 62 ans. Le montant de l'indemnité ainsi calculée est proratisée en fonction de l'âge de la population au 31 août 2020, le coefficient s'élève à 95% pour les salariés âgés de plus de 50 ans, à 60% pour les salariés dont l'âge est compris entre 40 et 50 ans et 20% pour ceux âgés de moins de 40 ans.

La provision s'élève à 193.913 euros au 31 août 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Information relative au fonctionnement

Les ressources de l'Association sont obtenues uniquement sur la Commune de PARIS. Elles consistent en une activité d'enseignement réalisée dans le cadre de contrats d'association avec l'Etat dont les références sont les suivantes :

- Ecole : n°contrat: 075 0295 N - 15ème avenant revenu signé le 04 novembre 2020,
- Collège : n°contrat: 075 2936 J - 16ème avenant revenu signé en 2020 mais non daté,
- Lycée : n°contrat: 075 3948 J - 15ème avenant revenu signé en 2020 mais non daté.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 394		
Terrains	808 053		
Constructions sur sol d'autrui	11 174 885		217 604
Installations techniques et matériel d'activité	1 219 435		70 539
Matériel de bureau et informatique	289 010		263 765
Immobilisations en cours	103 916		11 000
TOTAL	13 595 299		562 908
Prêts	108 977		6 298
Dépôts et cautionnement	38 206		
TOTAL	147 182		6 298
TOTAL GENERAL	13 757 876		569 206

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			15 394	15 394
Terrains		19 150	788 903	788 903
Constructions sur sol d'autrui		6 085	11 386 404	11 386 404
Installations techniques et matériel d'activité		13 510	1 276 464	1 276 464
Matériel de bureau et informatique		859	551 915	551 915
Immobilisations en cours	103 916	0	11 000	11 000
TOTAL	103 916	39 604	14 014 687	14 014 687
Prêts		81 000	34 275	34 275
Dépôts et cautionnement			38 206	38 206
TOTAL		81 000	72 481	72 481
TOTAL GENERAL	103 916	120 604	14 102 562	14 102 562

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		13 378	1 880		15 258
Terrains		169 384	56 461	4 002	221 843
Constructions sur sol d'autrui		6 006 036	551 087	2 433	6 554 690
Installations techniques et matériel d'activité		1 016 268	55 752	13 511	1 058 509
Matériel de bureau et informatique		198 472	132 868	859	330 481
TOTAL		7 390 160	796 168	20 806	8 165 522
TOTAL GENERAL		7 403 538	798 048	20 806	8 180 781

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles TOTAL	1 880				
Terrains	56 461				
Constructions sur sol d'autrui	551 087				
Installations techniques matériel activité	55 752				
Matériel de bureau et informatique	132 868				
TOTAL	796 168				
TOTAL GENERAL	798 048				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges		10 150		10 150
Provisions pour départ à la retraite	185 509	8 404		193 913
Provisions pour grosses réparations	340 000	220 000	340 400	219 600
TOTAL	525 509	238 554	340 400	423 663

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	51 224	5 424	37 562	19 086
autres provisions pour dépréciation	1 522		1 522	
TOTAL	52 746	5 424	39 084	19 086
TOTAL GENERAL	578 255	243 978	379 484	442 749

Dont dotations et reprises			
d'exploitation		233 828	377 962
financières			1 522
exceptionnelles		10 150	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	34 275	-0	34 275
Autres immobilisations financières	38 206	38 206	
Familles élèves douteux ou litigieux	24 174	24 174	
Autres créances familles élèves	13 900	13 900	
Personnel et comptes rattachés	449	449	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	932	932	
Groupe et sociétaires	90 901	90 901	
Débiteurs divers	7 833	7 833	
Charges constatées d'avance	76 165	76 165	
TOTAL	286 835	252 560	34 275

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	573 711	573 711		
Personnel et comptes rattachés	21 002	21 002		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 704	98 704		
Impôts sur les bénéfices	2 051	2 051		
Autres impôts taxes et assimilés	37 730	37 730		
Groupe et sociétaires	10 800	10 800		
Autres dettes	67 360	67 360		
Produits constatés d'avance	79 421	79 421		
TOTAL	890 778	890 778		

Variation des fonds propres

	31/08/2019	Augmentation	Diminution	31/08/2020
Subvention régionale biens non renouvelables	696 376			696 376
Subvention départementale biens non renouvelables	40 000			40 000
Libéralités pour investissements	19 505			19 505
Réserve pour investissements	4 356 621	84 509		4 441 130
Concours bénévoles : projets immobiliers	4 686 860			4 686 860
TOTAL Fonds associatifs	9 799 362	84 509	0	9 883 871
Réserves d'investissements				0
TOTAL Réserves investissements	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2018/2019	84 509		84 509	0
Résultat de l'exercice 2019/2020		-67 134		-67 134
TOTAL Résultat	84 509	-67 134	84 509	-67 134
TOTAL	9 883 871	17 375	84 509	9 816 737

Affectation du résultat 2018/2019 à la réserve pour investissements selon la résolution prise lors de l'Assemblée Générale annuelle de Janvier 2020

Les concours bénévoles sont constitués des versements volontaires des familles en dehors de toute obligation relative à la scolarité.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Mouvements des Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements font l'objet d'une convention avec la Région Ile de France : l'association s'y engage à conserver aux biens subventionnés leur destination d'immeubles affectés à l'enseignement sous contrat avec l'Etat, pendant une durée variable avec la nature du bien.
Les Départements qui accordent des subventions d'investissement font signer des conventions semblables.

	valeur initiale en euro	reçues ou à recevoir	annulation	valeur nette fin d'exercice
en Fonds Propres biens non renouvelables :				
Région IdF 8-10-98 (233864F)	35 625			35 625
Région IdF CP248 8-06-2000 O'Neill	82 064			82 064
Région CP329-01 du 14-06-01 O'Neill	115 877			115 877
Région IdF 6-2002 informatique	1 524			1 524
Région IdFCP02-351 8-6-2002 O'Neill	63 487			63 487
Région IdFCP03-397 du 15-5-2003 fenêtres, cour	22 335			22 335
Région IdFCP04-291 du 27-05-2004 rénov.salles, sécur. ascenseur	7 646			7 646
Région IdFCP04-291 du 27-05-2004 multimédia arts plastiques	3 849			3 849
Région IdFCP04-756 du 2-12-2004 exao svt phys.chimie	2 455			2 455
Région IdFCP05-297 du 19-05-2005 salle sport, désamiantage	72 871			72 871
Région IdFCP05- du -05-2006 salles de classe, fenêtres	21 560			21 560
Région IdFCP06-365 du 19-05-2006 création salles de cours	57 698			57 698
Région IdFCP076-337 du 31-05-2007 restructuration bat C	66 011			66 011
Région IdFCP08-472 du 22-05-2008 équipements pédagogiques	23 384			23 384
Région IdFCP09-411 du 28-05-2009 réno 2009/labo physique	28 389			28 389
Région IdFCP09-411 du 28-05-2009 équipements pédagogiques	2 140			2 140
Région IdFCP10-277 du 27-05-2010 travaux de rénovation	18 605			18 605
Région IdFCP10-277 du 27-05-2010 matériel technique ou informatique	7 283			7 283
Région IdFCP11-299 du 19-05-2011 équipement pédag. et technique	8 890			8 890
Région IdFCP14-478 du 18-06-2014 MAN self	90 309			90 309
Département de la Seine	40 000			40 000
total subvent.Région IdeF amortissables	736 375	-	-	736 376

Les reprises ont commencé à être comptabilisées en 2002-03 comme les amortissements du bâtiment achevé au 31-08-2002.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires et des ressources

informations statistiques

taux des participations publiques

		2017-2018	2018-2019	2019-2020
Lycée	Etat	472,58	472,58	477,87
	Région part matériel	316,47	316,47	316,47
	Région part TOS	333,24	333,24	333,24
Collège	Etat 80 premiers	789,60	789,60	798,44
	du 81 unième	436,54	436,54	441,43
	Département TOS 80 premiers	552,23	561,62	571,16
	à partir du 81 unième	318,15	323,56	329,05
	Département part matériel	360,35	360,35	360,35

Ecole et Maternelle

Mairie de Paris	827,34	827,34	827,34
-----------------	--------	--------	--------

Effectifs

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
total	1 375	1 395	1 441
Maternelle	157	153	152
Ecole	374	386	383
Collège	510	533	551
Lycée	334	323	355

nombre de classes

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
total	53	53	53
Maternelle	6	6	6
Ecole	15	15	15
Collège	20	20	20
Lycée	12	12	12

moyenne par classe

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
total	25,94	26,32	27,19
Maternelle	26,17	25,50	25,33
Ecole	24,93	25,73	25,53
Collège	25,50	26,65	27,55
Lycée	27,83	26,92	29,58

Tarifs demandés aux familles

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
MATERNELLE	1 517 €	1 536 €	1 740 €
MATERNELLE LANGUE hors P.S.	170 €	170 €	180 €
PRIMAIRE	1 654 €	1 675 €	1 855 €
PRIMAIRE LANGUE CP CE	240 €	240 €	250 €
PRIMAIRE LANGUE CM	300 €	300 €	310 €
COLLEGE	1 774 €	1 799 €	1 980 €
FRAIS FORFAITAIRES	130 €	130 €	
LANGUES COLL			
LYCEE 2nde 1ère G1	1 904 €	1 933 €	2 110 €

Des réductions ont été accordées aux familles pour 77.446 € au titre des frais de scolarité, pour 1.026 € au titre des frais de restauration et pour 4.277 € pour les participations aux frais de voyages pédagogiques.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Informations relatives aux effectifs

catégories de personnels	2018-2019				2019-2020			
	hommes		femmes		hommes		femmes	
	cadres	non cadres	cadres	non cadres	cadres	non cadres	cadres	non cadres
<i>encadrement pédagogique</i>	3,0		0,5		3,0		0,5	
<i>professeurs HC / oraux</i>	1,6		1,1	1,6	1,9		2,2	
<i>personnels d'éducation</i>	1,0	2,6	2,8	6,6	1,0	1,4	3,9	6,4
<i>osem</i>				3,0				3,7
<i>accueil</i>				1,9				1,9
<i>secrétariat, pastorale</i>	1,0		3,0	1,7	1,0		3,0	1,8
<i>gestion, comptabilité</i>			1,5	1,0			2,0	1,0
<i>Service technique</i>	1,0	2,0		1,0	1,0	1,9		0,8
<i>infirmier/laboratoire</i>			0,9	1,0			0,9	1,0
<i>informatique</i>	1,0				1,0			
<i>communicat. / Alouettes / CDI</i>			1,0				1,0	
<i>animateurs activités</i>	0,2		0,1		0,4		0,2	
TOTAL par catégorie	8,80	4,60	10,90	17,80	9,30	3,30	13,70	16,60
TOTAL par genre	13,40		28,70		12,60		30,30	
TOTAL GENERAL	42,10				42,90			

Cela représente pour

	2018-2019	2019-2020
	29 femmes	30 femmes
	13 hommes	13 hommes
soit :	<u>42</u> salariés	<u>43</u> salariés

Les enseignants, agents de l'Etat, ne figurent pas dans les effectifs ci-dessus.

Informations relatives aux rémunérations

Conformément à la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, art 20, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés ainsi que leurs avantages en nature sont égales à 0.

Informations relatives aux locations immobilières

L'ensemble des locaux utilisés par l'Etablissement fait l'objet d'un bail commercial conformément au décret de 1953.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 18 527 euros, il correspond à des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Information concernant la sécurité

<u>désignation des locaux</u>	<u>catégorie</u>	<u>dernières visites</u>
établissement de type R	de 2nde catégorie	le 14/06/2019
activités de types N, L, S,X et V	sécurité et accessibilité du bâtiment D effectif de 1450 personnes périodicité: 3 ans	le 14/06/2019 Par la Sous-Commission Technique de Sécurité de la Préfecture de Police. précédente visite: 06/06/2016
établissement de type R ouverture au public du bâtiment O'NEILL	de 3ème catégorie effectif de 400 personnes	le 14/06/2019 Par la Sous-Commission Technique de Sécurité de la Préfecture de Police: réception O'Neill précédente visite: 10/03/2016

Contrôles techniques

	<u>Date dernière visite</u>
1. contrôle mécaniques ascenceurs et monte charge par APAVE	18-mai-20
2. contrôles mécaniques EP MR (0862A)	5-févr-20
contrôles mécaniques porte vitrée par APAVE	5-nov-20
3. contrôle des 2 ascenseurs : parachute OLEOLIFT (3108) (3109)	4-mars-20
4. contrôle des ascenseurs : câbles (0852A)	27-mai-20
5. contrôle des 2 ascenseurs : câbles OLEOLIFT (0852A) (3108)	9-sept-20
contrôle quinquenal des 3 ascenseurs	10-juil-20
6. contrôle des installations électriques par l'APAVE (protection des travailleurs, risques d'incendie et de panique)	11-févr-20
7. vérification du réseau de gaz combustible par l'APAVE	11-févr-20
8. vérification chaufferie par DH ENERGIE (nouveau contrat prise d'effet 01/09/19)	27-sept-20
9. éclairage de sécurité par SAPIAN (blocs autonomes)	31-août-20
10. entretien du parc d'extincteurs / contrôle annuel par SAPIAN	30-août-20
11. restauration : services vétérinaires	18-nov-19
12. désenfumage : CPI	28-août-20
13. contrôle biennal combustion gaz par l'APAVE	29-avr-20
14. contrôle triennal alarme SSI par APAVE et AVISS	10-sept-18
15. contrôle alarme SSI Lübeck par AVISS	17-juin-20
16. contrôle alarme SSI O'Neill par AVISS	17-juin-20
17. sanitation totale : SOS DDN	24-août-20
18. vidange et contrôle pompe relevage fosse sceptique (2x/an) TECHMO	26-août-20
19. vidange bac à graisse (5x/an) TECHMO HYGIENE	04-mars-20
20. vérifications des réseaux aréologiques (gainés, hottes,moteur): IGENAIR	29-avr-20
21. vérification des équipements de cuisine par TDI Pro	03-sept-20
22. vérifications porte vitrée automatique par GILGEN	06-mai-20
23. vérification réseau horlog et sonneries par BODET	10-nov-17
24. vérification autocom: BATICONNECT	23-sept-20
25. vérifications des équipements sportifs par l'APAVE (pas d'obligation réglementaire)	07-sept-12

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Engagements donnés

année

2019

Subventions travaux et équipements	montant reçu	durée d'amortissement	années restantes	engagement restant
Conseil Régional délibération du 8 juin 2002 63 487 € (a)	63 487	15	0	0
Conseil Régional délibération CP03-397 du 15-06-2003 22 334,53 € (a)	22 335	15	0	0
Région IdFCP04-291 du 27-05-2004 rénov.salles sécur.ascenseur 7 646€(a)	7 646	15	1	510
Région IdFCP05-297 du 19-05-2005 salle de sport et désamiantage 72 871 €(a)	72 871	15	2	9 716
Région IdFCP06-365 du 19-05-2006 mise aux normes de salles et sécurité 576 98€(a)	51 833	15	3	10 367
Région IdFCP07-337 du 31-05-2007 toiture bâtiment/classes 66 011€(a)	66 011	15	4	17 603
Région IdFCP09-411 du 28-05-2009 rénovation et laboratoire physique 28 388€	28 388	10	0	0
Région IdFCP10-277du 27-05-2010 rénovation 18 605€	18 605	10	1	1 861
	331 176			40 056

(a) L'Association propriétaire est solidaire de cet engagement.

Engagements recus

Subventions travaux et équipements	montant voté	
Conseil Régional délibération du 8 juin 2000 538306F. (a)	82 064	réaménagement-extension bâtiment O'Neill
Conseil Régional délibération du 14 juin 2001 760101F. (a)	115 877	réaménagement-extension bâtiment O'Neill
Conseil Régional délibération du 8 juin 2002 63 487 € (a)	63 487	réaménagement-extension bâtiment O'Neill
Conseil Régional délibération du 15 juin 2003 22334,53 € (a)	22 335	fenêtres et cour
Région IdFCP04-291 du 27-05-2004 (a)	7 646	rénovation mise aux normes de salles de cours et sécurité ascenseur
Région IdFCP05-297 du 19-05-2005 (a)	72 871	création salle de sport et désamiantage
Région IdFCP06-365 du 19-05-2006 (a)	51 833	rénovation mise aux normes de salles de cours et sécurité ascenseur
Région IdFCP07-337 du 31-05-2007 (a)	66 011	restructuration toiture bâtiment C/rénovation classes
Région IdFCP09-411 du 28-05-2009	28 388	laboratoire physique
Région IdFCP10-277 du 27-05-2010	18 605	travaux de rénovation
Région IdFCP10-277 du 27-05-2010	7 283	équipements pédagogiques
Région IdFCP14-478du 18-06-2014	90 309	mise aux normes self

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régul.Fnp travaux cour 2016	29 668	
- Régul.familles	1 792	
- Régul.fournisseurs	12 527	
- Régul.organismes sociaux	1 802	
- Annul.chèques non débités 2005/2012	6 280	
- Revalorisation forfait externat 2019	4 629	
- Formiris 2016/2017	2 352	
Total	59 050	
Charges exceptionnelles		
- Régul.cotisations retraite 2017+2018	1 793	
- Régul.charges exercices antérieurs	11 846	
- Valeur nette actifs mis au rebut	18 798	
- Provision pour litiges	10 150	
- Régularisations diverses	617	
Total	43 204	